



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le neuvième (9<sup>e</sup>) jour du mois d'août deux mille vingt-et-un à 19h30, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

---

#### **Sont présents**

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1  
M. André Choinière, conseiller # 2  
Mme Isabelle Laurent, conseillère # 3  
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5  
M. Éric Rioux, conseiller #6

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Secrétaire d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

---

#### **1.OUVERTURE**

#### **2.ORDRE DU JOUR**

#### **3.PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021**

#### **4.CORRESPONDANCE**

#### **5.PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **6.URBANISME**

##### **6.1RAPPORT DES PERMIS ÉMIS**

#### **7. TRÉSORERIE**

##### **7.1COMPTES À PAYER**

##### **7.2VIREMENT BUDGÉTAIRES**

##### **7.3AUTORISATION POUR LA DESTRUCTION DE DOSSIERS**

##### **7.4RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS ÉLECTORAUX SELON LA TABLE DE RÉMUNÉRATION DE LA LERM**

#### **8.SERVICES PUBLICS**

##### **8.1RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

##### **8.2AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES SUR UNE PÉRIODE DE 2 ANS**

##### **8.3RÉOUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL ET AUTRES SERVICES PUBLICS**

#### **9. VOIRIE MUNICIPALE**

##### **9.1 DÉPÔT DEMANDE DE PROGRAMMATION AU TECQ VERSION N.2 (PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC) POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2019 ET 2020 ET PRÉVU POUR 2021.**

##### **9.2 AFFECTATIONS DU SURPLUS DE FONCTIONNEMENTS**

##### **9.3 AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX POUR LA PRÉPARATION DES ABRASIFS NÉCESSAIRES À L'ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES**

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

9.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

9.5 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA FINITION DU GARAGE MUNICIPAL (2021)

9.6 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN ST-IGNACE (2021)

9.7 AIDE AU DÉNEIGEMENT

9.8 DÉNEIGEMENT CHEMIN ST-IGNACE POUR LA VILLE DE DUNHAM

## 10. LOISIRS

10.1 AFFECTATIONS DU SURPLUS DE FONCTIONNEMENTS

10.2 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

10.3 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION FIAL (FOND DES INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRES LOCALES) DE L'AAC.

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 12. AFFAIRES DIVERSES

## 13. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

---

### 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

### 2. ORDRE DU JOUR

2021.08138

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 9 août 2021 soit modifié en abrogeant le point 7.3 et 12.1 pour ensuite être approuvé en laissant le point *Affaires* diverses ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

### 3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

2021.08139

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal  
APPUYÉ PAR Éric Rioux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

### 4. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil. Elle fait la lecture des documents ayant un intérêt public.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

**5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6. URBANISME**

**6.1 Rapport des permis émis**

La présidente présente la liste des permis émis en juillet 2021.

**7. TRÉSORERIE**

**7.1 Comptes à payer**

2021.08140

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**7.2 Virements budgétaires**

2021.08141

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des virements nécessaires aux fins de saine gestion financière ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des virements budgétaires.

ADOPTÉE

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**7.3 Autorisation pour la destruction de dossiers**

2021.08142

CONSIDÉRANT que le conseil a autorisé l'offre de service de Madelyn Marcoux pour la gestion documentaire et les archives de la municipalité;

CONSIDÉRANT que Madame Marcoux à commencer son mandat et que plusieurs dossiers sont à détruire;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des listes des dossiers à détruire;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte la destruction des dossiers;

ADOPTÉE

**7.4 Rémunération des employés électoraux selon la table de rémunération de la LERM**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2021.08143

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal  
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte de rémunérer les employés électoraux selon la table de rémunération de la LERM

ADOPTÉE

**8. SERVICES PUBLICS**

**8.1 Résultat de l'appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles**

2021.08144

CONSIDÉRANT l'ouverture le 29 juillet 2021 des soumissions pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture de soumissions se lit comme suit :

Nom du soumissionnaire	Prix taxes incluses
9166-2452 Quebec inc Nopac	142 835.05 \$

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de 9166-2452 Quebec inc Nopac pour la collecte de ses matières résiduelles, pour l'année 2022 et 2023;

La présente soumission est valide jusqu'au 31 août 2021 et représente un prix par unité de logement (matières résiduelles destinées à l'enfouissement) de 77,30\$, un prix par unité de logement (matières destinées au recyclage) de 185,72\$ et un prix par unité De logement (matières résiduelles destinées au compostage) de 160\$. Pour un total de de dépenses estimées de 142 835.05 taxes incluses;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission pour la collecte des matières résiduelles de 9166-2452 Quebec inc Nopac. et tous les documents accompagnant la soumission soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉE

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**8.2 Autorisation d'appel d'offres sur invitation pour la vidange des fosses septiques sur une période de 2 ans**

2021.08145

IL EST PROPOSÉ Ghislain Quintal  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise Sophie Bélair Hamel, directrice générale/secrétaire-trésorière, à procéder à l'envoi des documents pour l'appel d'offres sur invitation pour la vidange des fosses septiques à un minimum de DEUX (2) entreprises.

ADOPTÉE

**8.3 Réouverture du bureau municipal et autres services publics**

Le conseil municipal désire diffuser officiellement la réouverture du bureau municipal et autres services publics.

**BUREAU MUNICIPAL**

Le bureau municipal sera ouvert au public, avec un retour progressif incluant une journée en télétravail pour le personnel municipal. Le personnel demeure disponible aux heures de bureau par téléphone au 450-296-4467 et par courriel : infostignace@videotron.ca.

SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT-SANTERRE

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Le centre communautaire Albert-Santerre est maintenant disponible au public, en s'assurant de suivre toutes les mesures sanitaires de la santé public.

## BIBLIOTHÈQUE

Le comptoir de prêt demeure ouvert et la circulation dans les allées est permise. Une seule personne ou famille (bulle familiale) sera permise à la fois dans les allées.

## PERMIS / URBANISME

En ce qui a trait aux demandes de permis et questions sur l'urbanisme et le zonage, notre urbaniste Karine Verrette est présente au bureau municipal les mercredis de 8h30 à 16h30. Vous pouvez tout de même lui faire parvenir vos demandes par courriel à [karine.verrette@gestiminc.com](mailto:karine.verrette@gestiminc.com) ou par téléphone au 450 296-4467.

## SÉANCE DU CONSEIL

Les séances du conseil sont maintenant au Centre-Communautaire Albert Santerre et un maximum de 8 citoyens (public) est possible.

## 9. VOIRIE MUNICIPALE

### 9.1 Dépôt demande de programmation au TECQ version n.2 (Programme de la taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec) pour les travaux effectués en 2019 et 2020 et prévu pour 2021.

2021.08146

#### ATTENDU QUE :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

#### IL EST RÉSOLU QUE :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n.2 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n.2 ci-jointe comporte des coûts réalisés réels et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Laurent  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE.

### 9.2 Affectations du surplus de fonctionnements

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2021.08147

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise l'affectation d'un montant de trois-cent-mille dollars (300 000 \$) du surplus de fonctionnements de l'année 2019-2020 pour des travaux de resurfaçage chemin St-Ignace sur le territoire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Ce montant fera aussi objet de seuil pour la demande de subvention à la TECQ.

QUE ce conseil décrète que cette somme devra être exclusivement utilisée à cette fin.

**9.3 Autorisation d'appels d'offres pour la fourniture de matériaux pour la préparation des abrasifs nécessaires à l'entretien hivernal des routes**

2021.08148

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la direction générale de procéder au renouvellement des contrats d'achats ou aux appels d'offres de matériaux nécessaires à la préparation des abrasifs pour l'entretien des routes en hiver.

ADOPTÉE

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**9.4 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (pavl) VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION**

2021.08149

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option basé sur l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité Mme Sophie Bélair Hamel directrice-générale, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

ATTENDU QUE la municipalité mandate la firme Tetra Tech QI Inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au Ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Ghislain Quintal, appuyée par Isabelle Laurent, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**9.5 Résultat de l'appel d'offres pour la finition du garage municipal (2021)**

2021.08150

CONSIDÉRANT l'ouverture le 15 juillet 2021 des soumissions pour la finition intérieure du garage municipal ;

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture de soumissions se lit comme suit :

Nom du soumissionnaire	Prix taxes incluses
------------------------	---------------------

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Construction Marc Chevalier inc.	50 728.12 \$
----------------------------------	--------------

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de Construction Marc Chevalier inc. pour la finition intérieure du garage municipal.

La présente soumission est valide jusqu'au 15 août 2021 et représente une dépense totale de cinquante-mille-sept-cent-vingt-huit et douze sous (50 728.12 \$) taxes incluses ;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission la finition intérieure du garage municipal de Construction Marc Chevalier inc. et tous les documents accompagnant la soumission soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉE

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**9.6 Résultat de l'appel d'offres pour la réfection du Chemin St-Ignace (2021)**

2021.08151

CONSIDÉRANT l'ouverture le 5 août 2021 des soumissions pour la réfection du Chemin St-Ignace ;

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser sur le chemin St-Ignace entre la limite de la ville de Dunham et le 2e Rang sur une longueur d'environ 2.6km;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire pour les travaux d'infrastructure est suffisante pour couvrir cette dépense en 2021 ;

CONSIDÉRANT que le résultat de l'ouverture de soumissions se lit comme suit :

Nom du soumissionnaire	Prix taxes incluses
Sintra inc.	461 898.83 \$
Pavage Maska Inc.	450 854.13 \$
Eurovia Québec Constructions Inc.	484 232.50 \$
MSA Infrastructures Inc.	419 419.00 \$
Denexco Inc.	451 319.32 \$
Pavage Axion Inc.	505 791.05 \$

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de MSA Infrastructures Inc. pour la réfection du Chemin St-Ignace.

La présente soumission est valide jusqu'au 5 septembre 2021 et représente une dépense totale de quatre-cent-dix-neuf-mille quatre-cent-dix-neuf (419 419 \$) taxes incluses ;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission de la réfection du Chemin St-Ignace de MSA Infrastructure Inc. et tous les documents accompagnant la soumission soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit.

ADOPTÉE

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**9.7 Aide au déneigement**

2021.08152

ATTENDU QUE le conseil veut confier des tâches supplémentaires de déneigement des routes à M. Marc Choinière;

ATTENDU QUE le conseil veut investir dans la formation de M. Marc Choinière;

ATTENDU QUE ce dernier est disposé à suivre la formation requise et à payer les autres frais afférents;

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal  
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise une dépense maximum de 1 060\$, partagée avec la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, de cours de conduite à une école certifiée afin que M. Marc Choinière acquière sa classe 3 de camionnage, à condition qu'il s'engage à effectuer des heures de travaux de déneigement à être déterminées dans un contrat de travail.

ADOPTÉE

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

## **9.8 Déneigement chemin St-Ignace pour la ville de Dunham**

2021.08153

CONSIDÉRANT QUE la municipalité déneige depuis plusieurs années la portion du chemin St-Ignace à Dunham;

CONSIDÉRANT QUE les directions générales de Dunham et St-Ignace ont rédigées une entente écrite stipulant que le partenariat entre la ville de Dunham et la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge permet de poursuivre le déneigement du chemin St-Ignace;

ATTENDU que Le présent protocole d'entente a pour objet l'entretien du chemin St-Ignace, en période hivernale, par SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, sur une longueur de 1,56 km situé en territoire de DUNHAM. L'entretien des routes comprend le déneigement, le transport de la neige le cas échéant, le déglacage et l'épandage d'abrasifs, de fondants chimiques et de sable;

ATTENDU que La présente entente sera effective à partir de la signature de ladite entente jusqu'au 31 décembre 2023.

ATTENDU que Les couts d'opération qui font l'objet de l'entente seront en fonction des couts annuels prévus au Cahier des charges et devis généraux – Déneigement et déglacage du Ministère des Transports. Pour les fins du présent article, les couts d'administration seront établis à un montant équivalent en pourcentage selon le niveau de dépenses d'opération annuelles suivantes :

0,00 à 5 000,00 \$ = 7,5 %

5 001,00 à 10 000 \$ = 5,5 %

10 001 à illimité = 5,0 %

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière  
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la mairesse Madame Dominique Martel et la directrice générale, Madame Sophie Bélair Hamel, à la signature de ladite entente.

ADOPTÉE

## **10. LOISIRS**

### **10.1 Affectations du surplus de fonctionnements**

2021.08154

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe  
APPUYÉ PAR Isabelle Laurent  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise l'affectation d'un montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) du surplus de fonctionnements de l'année 2020 pour le projet de Revitalisation du Centre communautaire Albert Santerre, afin de déboursier le seuil pour la subvention PSISRPE.

QUE ce conseil décrète que cette somme devra être exclusivement utilisée à cette fin.

### **10.2 Présentation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien au infrastructures sportives et récréatives de petite envergure**

2021.08155

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge autorise la présentation du projet de Revitalisation du Centre-Communautaire Albert Santerre au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge à payer



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge désigne madame Sophie Bélair Hamel, Directrice Générale, secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE

**10.3 Présentation d'une demande de subvention FIAL (Fond des infrastructures alimentaires locales) de l'AAC.**

2021.08156

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge autorise la demande de subvention pour le FIAL, concernant les services communautaires et l'accès à des aliments sains pour les personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge désigne madame Sophie Bélair Hamel, Directrice Générale, secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Laurent  
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. AFFAIRES DIVERSES**

**13. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE**

2021.08157

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux  
APPUYÉ PAR André Choinière  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 20h01.

ADOPTÉE

---

Dominique Martel  
Mairesse

---

Sophie Bélair Hamel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

\_\_\_\_\_  
Dominique Martel, mairesse